

Prolégomènes à l'étude du vocabulaire de l'ancien provençal

Autor(en): **Rothwell, W.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **44 (1980)**

Heft 173-174

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PROLÉGOMÈNES A L'ÉTUDE DU VOCABULAIRE DE L'ANCIEN PROVENÇAL

Depuis quelque temps l'étude du lexique de l'ancien français fait de grands progrès et, grâce aux fruits de ce travail, nous commençons à l'heure actuelle à voir clairement dans l'évolution qui a conduit du latin au français moderne. Signaler les progrès déjà réalisés ne veut pas dire que la tâche du lexicologue ou du lexicographe de l'ancien français soit terminée : loin de là. Des études plus poussées sur le vocabulaire intellectuel, religieux et administratif ne manqueront pas d'apporter des modifications importantes à notre façon d'envisager le développement de ces secteurs clés¹, mais dès à présent on ne saurait nier que l'apparition de bon nombre de thèses et de mémoires sur des mots isolés, sur des groupes de mots ou sur des aires conceptuelles d'une part, et sur l'apport lexical d'écrivains comme Jean de Meung ou de traducteurs comme Bersuire d'autre part ait enrichi de façon très marquée nos connaissances dans ce domaine. Le renouveau d'intérêt pour la langue administrative du Moyen Age au nord de la Loire, illustré par les volumes de *Documents linguistiques de la France* sous la direction de M. Monfrin, et le vaste projet conçu par des savants néerlandais d'étudier la langue de quelque 3 000 chartes françaises médiévales² vont de pair avec ces travaux lexicologiques. De toutes ces activités il résulte que nous apprécions beaucoup plus finement que par le passé le processus séculaire d'enrichissement et de triage qui a abouti au lexique français d'aujourd'hui.

1. Chaque édition d'un texte inconnu jusqu'ici aux lexicographes peut apporter des surprises. Par exemple, la récente édition de la version anglo-normande de l'*Alexandre* (ANTS XXIX-XXXIII, 1976-7, éd. B. Foster) révèle les formes *rinoceros* (v. 6808)/*renoceros* (v. 6991) vers 1175, alors que le mot manque complètement au Tobler et n'est relevé par le *F. E. W.* qu'en 1288 ; dans le même texte on trouve également *navigacion* (v. 5455) un bon siècle avant sa première attestation dans les dictionnaires.

2. Voir *Langue et Littérature françaises du Moyen Age*, éd. R. E. V. Stuip, Amsterdam, 1978.

Malheureusement, à la différence de l'ancien français, on ne peut guère signaler de progrès pareils en ce qui concerne le lexique de l'ancien provençal. Dire que les dictionnaires d'ancien provençal sont vieux et inadéquats serait une lapalissade : tout le monde sait parfaitement bien que ni le vénérable Raynouard ni le Levy n'est capable de refléter fidèlement toutes les ressources lexicales dont disposait l'ancien provençal. On objectera, peut-être, qu'un nouveau dictionnaire est sur le chantier et que sa publication par fascicules a déjà commencé, mais il faut tenir compte du fait que le nouveau *Dictionnaire onomasiologique de l'ancien occitan*¹, dont la parution est un événement de première importance, ne puisera que plus tard dans des textes ou des sources manuscrites qui ne furent pas mis à contribution par les vieux dictionnaires. Ce n'est donc que dans un avenir indéterminé que nous disposerons d'un instrument de travail dont la base lexicale soit plus large que celle de nos vieux dictionnaires bien incomplets². Cette situation peu satisfaisante se perpétue parce que la plupart des érudits qui se consacrent à l'étude du provençal — nombre très limité en comparaison de tous ceux qui étudient l'ancien français — sont attirés de façon irrésistible par la lyrique courtoise et ont tendance à borner le champ de leurs recherches à un secteur qui ne représente après tout qu'une seule facette d'une civilisation aux formes multiples³. Ainsi la constatation s'impose que nos connaissances dans le domaine du vocabulaire non courtois en ancien provençal ne sont guère meilleures qu'en 1913, année qui vit la publication du travail d'Adams : *Word-Formation in Provençal*⁴.

Malgré qu'on en ait, c'est du livre d'Adams qu'il faut partir si l'on veut s'attaquer aux problèmes du vocabulaire de l'ancien provençal, parce que le passage de plus de soixante ans n'a produit que très peu de chose susceptible de le modifier. Comme on s'y attendrait, l'idée de base qui sous-tend ce livre, c'est que toute approche de l'ancien provençal doit se faire à partir du latin. En fait, dans ses remarques préliminaires sur la formation des suffixes, Adams s'exprime très clairement là-dessus : ' It is, therefore, to

1. Éd. K. Baldinger, fasc. I (Tübingen, 1975).

2. Pour donner une idée (si incomplète soit-elle) des lacunes qui restent à combler dans les vieux dictionnaires, nous renvoyons le lecteur à notre article ' Medical Terminology in Old Provençal ' à paraître dans les *Mélanges... Aramón i Serra*.

3. Par exemple, *Le Vocabulaire courtois des Troubadours de l'Époque classique*, par Glynnis M. Cropp, Genève, 1975.

4. New York.

Latin that the forms and *uses*¹ of almost all of the suffixes treated here will be traced' (p. 3). Comme il nous le propose, son livre fournit une longue liste comportant des milliers de mots dont la forme se rattache indubitablement au latin. Il n'entre pas dans notre propos de disputer le bien-fondé de ces parallèles, mais il ne faut pas perdre de vue le fait qu'Adams passe sous silence toute la question de l'emploi de ces formes en ancien provençal, la question de l'usage. A vrai dire, il ne se demande même pas si les suffixes hérités du latin s'emploient de la même façon qu'en latin pour l'expression des mêmes idées.

Cette supposition d'une continuité indiscutable entre le latin et le provençal se base sur une présomption préalable d'après laquelle le provençal — comme toutes les langues vernaculaires de la Romania d'ailleurs — ne serait au Moyen Age qu'un pâle reflet de la langue de grande civilisation qu'était le latin classique. Quand on se rappelle les longues périodes harmonieuses de Cicéron ou les strophes bien agencées de Virgile, on se laisse facilement persuader que la littérature provençale n'offre en effet que des ouvrages moins raffinés, un produit de deuxième ordre. Un bon exemple de cette attitude hautement compréhensible est fourni par l'excellente édition de la *Vida del glorios sant Frances* publiée par M^{lle} Ingrid Arthur². Voulant comparer cette traduction provençale avec l'original latin, la *Legenda Maior Sancti Francisci* de saint Bonaventure, la savante éditrice écrit ceci : ' La traduction est faite d'une vieille langue bien développée et avec un vocabulaire riche et plein de nuances en une langue beaucoup plus jeune, bien moins développée et avec un vocabulaire bien plus modeste ' (p. 14-15). A première vue cette déclaration est irréprochable, mais elle recèle des présupposés qui mériteraient un examen attentif.

En premier lieu M^{lle} Arthur présume que le latin dont se servait Bonaventure est bel et bien le latin classique — ' une vieille langue bien développée... ' — mais on verra un peu plus loin que bon nombre des mots qu'il emploie appartiennent à une civilisation plus récente. Plus importante pour l'histoire du vocabulaire provençal, cependant, est sa supposition que l'ancienne langue d'oc manque de maturité, de stabilité et ne dispose pour l'expression de ses idées que d'un lexique pauvre.

La meilleure façon de se faire une idée nette des rapports entre le latin du XIII^e siècle et le provençal du début du XIV^e est de comparer l'original de

1. C'est nous qui soulignons.
2. Uppsala, 1955.

Bonaventure et la traduction anonyme éditée par M^{lle} Arthur. Le choix de ce texte est important, parce qu'il offre de très bonnes possibilités de comparaison. D'abord, la traduction fut agréée par le chapitre général de l'ordre franciscain comme la seule authentique, de sorte que sa fidélité au texte latin est garantie. M^{lle} Arthur écrit à ce propos : ' La traduction rend partout très fidèlement le texte latin ' (p. 13). En deuxième lieu, la *Vida* offre un texte assez étendu pour permettre des comparaisons bien fondées. Troisièmement, la matière du texte est de nature à encourager toute tendance chez le traducteur à imiter le latin. Enfin, la traduction date d'une époque où, comme le confirme M^{lle} Arthur, ' les latinismes étaient à la mode ' (p. 15), probablement du début du xiv^e siècle. Tout compte fait, donc, cette traduction de la vie de saint François offre un large éventail de facteurs susceptibles de produire un texte fortement latinisé. Bien entendu, on ne saurait prétendre que l'étude d'une seule traduction puisse permettre de tirer des conclusions inébranlables quant aux rapports lexicaux entre deux langues, mais elle servira peut-être d'indication provisoire du genre de résultats que fournirait une enquête de plus grande envergure ¹.

Comme l'on devait s'y attendre, le premier trait linguistique de la *Vida* qui sauterait aux yeux du lecteur le moins averti, c'est le nombre élevé de latinismes qui figurent sur presque toutes les pages. Mais il ne faut pas se laisser tromper par les apparences : nous avons affaire ici à des latinismes un peu spéciaux qui appartiennent en très large mesure au registre ecclésiastique. Par exemple, tout en restant dans les vingt premières pages de la traduction, on trouve beaucoup de calques comme les suivants : *reculhic* (= *recolligit*), *inspiratz* (= *inspiraverat*), *complit* (= *completus*), *efficacia* (= *efficacia*), *replet* (= *repletus*), *confermat* (= *confirmari*), *perfeytz* (= *perfectus*), *exercitatz* (= *exercitatio*), *ydiota* (= *idiota*), *certificat* (= *certificatus*), *remissio* (= *remissio*) *simplicitat* (= *simplicitas*) ², etc. De tels latinismes, dont ces exemples ne représentent qu'un échantillon, s'échelonnent abondamment tout le long du texte, mais le latin dont ils proviennent n'est pas, en dépit de l'opinion contraire de M^{lle} Arthur, ' une vieille langue bien développée ', qui contrasterait de façon marquée avec cette jeune langue plutôt informe que serait le provençal. La grande majorité de ces termes latins reflètent non pas la

1. On est en droit d'attendre, par exemple, que la thèse de M. Gasc annoncée dans *Perspectives médiévales*, IV (octobre, 1978, p. 74) fasse état de toute une série de textes dont l'étude déborderait le cadre d'un simple article comme le nôtre.

2. P. 148, 149, 149, 152, 156, 156, 156, 156, 157, 157, 158 respectivement.

civilisation des empereurs ou des consuls romains, mais celle des papes médiévaux et font partie d'une langue tout aussi technique — à sa façon — que celle du barreau ou de n'importe quel autre groupe professionnel. D'autre part, il serait peu raisonnable de supposer que la plupart de ces latinismes en provençal fussent de formation récente : au contraire, ils doivent remonter en toute probabilité jusqu'à la première période du provençal. A partir du moment où le clergé se rendit compte pour la première fois que la masse des fidèles n'était plus capable de comprendre la messe et les écritures en latin, l'Église dut forcément disposer de tout un vocabulaire technique de spiritualité en langue provençale. Que ce vocabulaire ecclésiastique n'ait pas toujours été mis par écrit dans des textes qui ont survécu ou que de tels textes n'aient pas tous trouvé encore d'éditeur n'infirmes en rien l'hypothèse de son existence dès une époque reculée. Autrement, tout le travail d'évangélisation entrepris par l'Église parmi la population rurale serait resté infructueux. Pour toute la nombreuse classe des *illitterati* dans le midi de la France au Moyen Age l'approche des vérités éternelles devait forcément se faire au moyen de leur langue vernaculaire, le provençal. Citons brièvement quelques exemples de termes religieux tirés de la *Vida* qui nous confirment dans cette façon de voir : *abnegament* (158), *austeritat* (171, etc.), *austier* (172, etc.) *benauradament* (153), *compaciu* (191), *conforme* (243), *discordios* (185), *devinalment* (171, etc.), *entellegible* (154), *irradiar* (164), *misericordiosament* (194), *seraph* (202, etc.) sont parmi les termes qui ne sont pas enregistrés dans les dictionnaires d'ancien provençal avant le XIV^e siècle, mais on conçoit difficilement comment l'Église aurait pu exercer son sacerdoce dans le Midi pendant quatre siècles ou même davantage sans avoir jamais recours à des mots de ce genre ¹.

Mettons donc de côté cette classe de latinismes ecclésiastiques qui doit sa présence dans ce texte aux besoins du sujet traité, et passons à d'autres aspects du vocabulaire de la *Vida*. M^{lle} Arthur estime qu'à peu près 12 ou 13 % des mots de son texte sont des latinismes, ce qui laisse presque 90 % de termes qui appartiennent au fonds provençal proprement dit. Ceci revient à dire que dans un texte où l'influence latine est exceptionnellement

1. On trouve exactement le même phénomène en ancien français. La thèse de M. C. R. Sneddon, soutenue à Oxford en janvier 1979, contient bon nombre de termes religieux qui, si l'on en croit les dictionnaires étymologiques, sont censés ne faire leur apparition en français que bien après le milieu du XIII^e siècle, date de la traduction des Évangiles qui fait l'objet de la thèse.

forte, les ressources linguistiques de l'idiome vernaculaire fournissent huit ou même neuf mots sur dix. Passons maintenant à un examen détaillé des procédés linguistiques qui distinguent le latin du provençal et qui éclaireront dans une certaine mesure les rapports entre les deux langues.

Commençons par examiner les domaines de la préfixation et de la suffixation, parce que les ressemblances formelles entre le latin et le provençal dans ces secteurs sont tellement frappantes qu'on s'imaginerait facilement que ce dernier ne fait que continuer à se servir d'un matériel latin sans changements notables. Adams exprime ce point de vue comme suit : ' The prefixes which we find in Provençal were almost always simply the Latin prepositions ' (p. 408), et, à propos de la suffixation : ' Provençal, ..., generally continued to make use of processes begun in Latin ' (p. 3). A y regarder de plus près, cependant, on s'aperçoit que, malgré la similarité de forme, l'emploi de préfixes et de suffixes est loin d'être le même en latin et en provençal.

Si nous abordons en premier lieu la préfixation dans la traduction provençale, nous constatons que très souvent le préfixe dont se sert le traducteur ne cadre pas avec celui de l'original latin. Pour ne citer que quelques exemples cueillis sur les toutes premières pages de notre texte : *repletus* est traduit par *complitz* (138), *ingratus* par *desconoyssens* (140), *agnovi* par *conoguda* (140), *impleret* par *complir* (144), *abnega* par *renega* (146), *incognitus* par *noconogut* (151), *praedicta* par *davantdita* (153). L'ancien provençal a bien adopté les formes des préfixes latins, mais il ne s'en sert pas de la même façon. Et qui plus est, il arrive constamment que le traducteur provençal se passe de tout préfixe, même quand il en avait un sous les yeux dans son original latin : *immutatio* est rendu par *mudament* (144), *devincere* par *vencer* (145), *decantare* par *cantar* (146), *confixus* par *ficat* (151), *contingeret* par *toquet* (152), *deposita* par *pausada* (153), *condignam* par *digne* (153), etc. D'une foule d'exemples semblables la conclusion s'impose que l'ancien provençal adopte une partie des formes du système latin de préfixation pour construire son propre système bien à lui.

A ce propos, le texte de la *Vida* emploie trois préfixes qui méritent une mention particulière, parce qu'ils servent à créer non seulement des mots isolés mais des catégories morpho-sémantiques qui portent clairement l'empreinte provençale. D'abord, il y a le nouveau superlatif formé par *sobre* + adjectif ; ensuite vient le négatif basé sur *no* + adjectif, adverbe ou substantif ; en troisième lieu, et jouissant d'une extension moins grande que les deux autres, *denant* + verbe sert à la formation de beaucoup de

mots dont l'équivalent latin commence par *prae-* ou *ante-*. Bien que l'importance de *sobre-* + adjectif soit mentionnée par Adams (p. 486), il ne l'envisage pas comme un outil sémantique capable de former toute une catégorie de mots nouveaux. Aux 27 exemples qui figurent sur sa liste, le seul texte de la *Vida* ajoute les formes suivantes : *sobrealto* (249), *sobrebenazeit* (153), *sobrecurosament* (174), *sobreenfus* (216), *sobreleugier* (234), *sobretart* (215). Un examen plus poussé qui s'étendrait aux nombreuses traductions provençales de textes latins ne manquerait sûrement pas d'augmenter considérablement le nombre de telles formes. Le nouveau négatif provençal créé par *no* + adjectif, adverbe ou substantif n'est même pas mentionné dans le livre d'Adams, bien qu'il serve très souvent à traduire le latin *in-*. Parmi les formes employées dans notre texte et figurant déjà dans les dictionnaires on peut citer *noescrutable* (= *inscrutabilis*) (234), *nolegut* (= *illicitus*) (175), *nomortalitat* (= *immortalitas*) (234), *nompensat* (= *inopinatus*) (145), *noncura* (= *incuria*) (171), etc., mais la *Vida* fournit aussi un certain nombre de formes qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires — *noparlable* (= *indicibilis*) (155), *norevocablement* (= *irrevocabiliter*) (162), *nosobrable* (= *insuperabilis*) (234), *nosobrat* (= *indefessus*) (142), *notrencable* (= *inflexibilis*) (150), *novencudament* (142). L'existence de ces formes montre que nous avons affaire à un procédé morpho-sémantique généralisé. Enfin, parmi les mots nouveaux construits sur *denant* + verbe ou substantif se rangent les suivants : *denantdir* (= *praedicere*) (221), *denantmetedor* (*praefarendus*) (196), *denantmetre* (= *praemittere*) (156), *denantpauzar* (= *anteponere*) (243), *denantvezzer* (= *praevidere*) (218). Encore une fois, Adams ne relève pas ce type de formation, *denan-* figurant sur la liste seulement comme préfixe servant à former des adjectifs (p. 482) ¹.

Passons maintenant à la suffixation. Dans ce domaine on verra que le traducteur provençal en use avec son patrimoine latin de la même façon que dans le secteur de la préfixation, adoptant un certain nombre de suffixes dérivés du latin mais les employant différemment. La différence la plus frappante entre le latin et le provençal ici est l'extension du suffixe *-men(t)* à beaucoup de substantifs en provençal, alors qu'en latin ils avaient la terminaison *-io*, *-um* ou *-us* : *immutatio* est traduit par *mudament* (143),

1. Pour plus de détails sur la préfixation nous nous permettons de renvoyer le lecteur aux articles ci-dessous : ' Some Observations on Verbal Prefixation in Old Provençal ', in *The French Language, Studies presented to L. C. Harmer* (London, 1970), p. 26-37 ; ' Remarques sur la Préfixation négative en ancien provençal ', in *Revue des Langues romanes*, 1971, p. 443-451.

abnegatio par *negament* (158), *cumulatio* par *acomolament* (225), *consiliatio* par *aconselhament* (195), *propositum* par *prepausament* (145), *conversio* par *convertiment* (148), *reparatio* par *reparament* (148), *audito* par *auziment* (157), *castigatio* par *castiament* (158), *profectus* par *profitament* (162), *appropriatio* par *apropriament* (188), *eventus* par *aveniment* (221), *conceptum* par *concebe-ment* (156), etc. Bien que M. Adams donne une longue liste de substantifs en ancien provençal qui ont la terminaison *-men(t)*, (p. 85 ss), il ne fait pas mention de ce changement important. Pour que le traducteur emploie si souvent ce suffixe préféré, il faut qu'il ait eu le sentiment de manier de vrais vocables provençaux plutôt que de calquer des termes à partir du latin.

En ce qui concerne la préfixation et la suffixation, la *Vida* montre donc que l'ancien provençal est plus indépendant du latin qu'on ne l'aurait cru. Cette indépendance se fait jour encore plus nettement quand on fait le bilan des termes employés dans la traduction provençale qui n'ont pas été relevés du tout par les dictionnaires ou qui n'ont pas été relevés dans les sens que leur prête ici le traducteur. Dans l'état actuel de la lexicographie provençale il nous est impossible d'affirmer que tel ou tel mot a été forgé par notre traducteur, mais c'est là une question d'importance secondaire. L'essentiel, c'est que le lexique général de l'ancien provençal a dû continuer à évoluer jusqu'au XIV^e siècle de façon souvent indépendante du latin. Sans aller plus loin que notre texte, on trouverait facilement entre cent cinquante et deux cents termes qui manquent tout à fait aux dictionnaires ou qui n'y sont pas enregistrés dans le sens qu'ils ont ici. Comme exemples de mots nouveaux on peut citer : *abastadament* (= *ad sufficientiam*) (171), *abundosament* (= *abundanter*) (233), *adecertas* (184), *afluentment* (= *affluere*) (169), *aganossat* (= *hydropicus*) (249), *agresa* (= *acerbitas*) (237), *alenguar* (= *illabi*) (238), *anable* (= *pervius*) (224), *anhelar* (= *parire*) (199), etc. Cette liste n'épuise même pas la première lettre de l'alphabet. Pour illustrer la catégorie de mots qui ont apparemment un sens nouveau dans la *Vida*, voici quelques exemples, tirés eux aussi, tous de la lettre 'A' : *abayssat* (= *prostratus*) (148), *abocat* (= *prostratus*) (148), *abrassar* (= *complexari*) (191), *abrivament* (= *impulsus*) (163), *adobar* (= *consummare*) (230), *adversitat* (= *versutia*) (157), *agradablement* (= *gratanter*) (206), *agulho* (= *acumen*) (234), etc. S'il fallait choisir un seul terme pour représenter cet esprit d'indépendance vis-à-vis du latin, ce terme serait *guitarreiant* (178). Ce mot rend le latin *citharoedus*, pour lequel le traducteur aurait pu choisir la forme déjà attestée, *citarizador*, qui est près du latin, mais il a cru néces-

saire de quitter tout à fait le latin pour forger un nouveau substantif basé sur le nouvel instrument — la guitare — qui venait de faire son apparition en France ¹.

Constater tant d'indépendance de la part du provençal envers le latin nous amène sans heurt aux remarques de M^{lle} Arthur sur la pauvreté du lexique de l'ancienne langue d'oc. Il est vrai que la gamme lexicale du provençal est moins étendue que celle du latin et que, par conséquent, un seul terme provençal peut être appelé à couvrir plusieurs termes latins. Par exemple, le verbe *escampar* traduit dans la *Vida* les verbes latins *effundere*, *respergere*, *dispergere*, *distare*; *penre* rend *accipere*, *discere*, *perpendere*; *escomoure* couvre *commovere*, *excitare*, *provocare*, *incitare*; *gitar* traduit *educere*, *extrahere*, *executere*, *repellere*, *abjicere*, *eripere*, *revocare*. En général, on considère cette simplification comme une preuve irréfutable d'une carence linguistique. Une langue qui n'aurait pas les mêmes richesses lexicales que le latin serait *ipso facto* une langue de deuxième catégorie, incapable d'exprimer des nuances, des subtilités. La supposition tacite que recèle cette façon de voir, c'est que le latin — de par sa nature même — exprime toujours des nuances presque imperceptibles, des finesses. Pourtant, si le contexte est sans ambiguïté, on peut avancer sans inconvenance que le remplacement de quatre ou cinq verbes latins par un seul verbe provençal se laisse envisager comme la marque d'une louable économie d'effort plutôt que la preuve d'une indigence intellectuelle. Voyons dans la pratique deux exemples de cette simplification, d'abord avec *escampar*, ensuite avec *denunciar* :

- i) saepe sanguinem sacrum effundens
motas vetz escampan sagrat sanc (235)
- ii) acceptam super animalia cuncta respergeret
la escampes sobre totas las bestias (236)
- iii) verum etiam quae habere potuit universa dispersit
ans exament totas las cauzas que el aver poc escampet (187)
- iv) cum sanctorum fratrum per orbem distantium odorifera fama
per la bona fama be odorant dels santz fraires per lo mon escampatz (196)

Dans tous ces cas nous avons affaire à des contextes d'une clarté exemplaire et l'on serait bien en peine de trouver la moindre ambiguïté dans les traductions provençales. Passons à *denunciar* :

1. A en croire le *F. E. W.* (II, i, 717), la guitare serait entrée dans le midi de la France à la fin du XIII^e siècle.

- i) in omni praedicatione sua pacem annuntians
en tota sa predicatio patz denunciava (155)
- ii) prohibet bellum, denuntiat casum
vedec la batalha, denunciet lo decasament (218)
- iii) anima vivi iusti enuntiet aliquando vera
la anima del home just miels denuncie veritat algunas vetz (219)
- iv) plurium perversorum conversionem ad Christum immobili
veritate praenuntians
denunciava de motz perverses lor conversio a Jhesu Christ
ab nomovabla veritet (223)

Dans ce cas le seul préfixe provençal *de-* est en mesure de traduire les quatre préfixes latins *an-*, *de-*, *e-* et *prae-* sans verser dans l'ambiguïté.

La conviction que l'ancien provençal, tout comme l'ancien français, ne serait qu'un outil linguistique de deuxième ordre se fonde sur des vues erronées sur le rôle de l'emprunt linguistique et du calque. Quand Nicole Oresme se met à traduire l'*Éthique* d'Aristote vers la même époque que notre traduction de la *Legenda Maior*, il se voit dans la nécessité de forger un certain nombre de termes philosophiques qui n'existaient pas encore en français, parce qu'il s'aventure dans un secteur linguistique inexploré jusque-là. De même, dans un domaine plus concret, quand Jean de Meung traduit en français le *De Re Militari* de Végèce il se heurte à des difficultés à propos de la traduction de certains termes techniques pour des armes ou des tactiques employées par les Romains mais inusitées au Moyen Âge. Ces lacunes dans le lexique du français médiéval n'ont pas échappé à l'attention des historiens de la langue, qui les attribuent pour la plupart à la pauvreté relative du vocabulaire de l'ancien français. Mais toute médaille a son revers : on passe d'ordinaire sous silence les difficultés — tout aussi grandes, d'ailleurs — que rencontrent les latinistes aux prises avec des textes en langue vernaculaire. Par exemple, un traducteur qui voudrait donner une version latine d'un traité en ancien français sur la construction du château-fort ou de la cathédrale médiévale se verrait obligé de forger des mots pour créer une terminologie latine recouvrant des concepts qui n'existaient pas dans la langue de Cicéron. On aperçoit cette espèce de difficulté à la lecture du livre de Salzman, *Documentary History of Building in England*¹, qui imprime beaucoup de contrats synallagmatiques pour la construction de maisons, de magasins, de chapelles, de cloîtres, de bibliothèques, etc., au

1. Oxford, 1952.

Moyen Age. Ces actes sont rédigés en latin, français et anglais, mais les scribes pensaient inévitablement en anglais et c'est à l'anglais qu'ils ont souvent recours quand le latin leur fait défaut. Nous y trouvons non seulement des concepts nouveaux — *tuellis vulgariter vocatis chymmes* — mais aussi de nombreux calques qui ne sont que des mots anglais affublés de terminaisons latines — *gistias* (anglais 'joists'), *philettas* (anglais 'filets'), *someras* (anglais 'summers'), etc. ¹. Dans le domaine provençal on constate le même phénomène. Un inventaire latin publié récemment par M. André Compan contient beaucoup de termes calqués sur le vocabulaire naval nissart : *unam curaciam vocatam laysanha (vel lazana)* (p. 168) ; *duas girellas unius manus (ibid.)* ; *tres gorgerinos curaciarum (ibid.)* ; *unam parvam bombardellam* (p. 170) ; *unum par d'avan braces (vel antibrachorium)* (p. 172), etc. ². Dans tous ces cas les scribes agissent de la même façon que notre traducteur de la *Legenda Maior* vis-à-vis des concepts pour lesquels le provençal n'avait pas encore de terme. En fait, pour saugrenue que puisse paraître cette idée, les nombreux calques et néologismes qui émaillent le français actuel pour l'expression de tout ce qui a trait à l'exploration de l'espace sont sur un pied d'égalité avec les néologismes de notre traducteur provençal, et malheur à qui oserait prétendre que le français contemporain est une langue au lexique pauvre !

Quand nous comparons l'ancien provençal — ou tout autre idiome vernaculaire du Moyen Age — au latin, il faut nous méfier d'une partialité quasi instinctive contre la langue médiévale. Nous apprécions toute la gamme de la littérature latine — poésie, histoire, droit, philosophie, médecine, science — mais la grande majorité même de ceux qui s'intéressent au provençal n'ont que des notions assez vagues sur l'éventail de textes rédigés en langue d'oc au Moyen Age. Abstraction faite de la poésie lyrique, la littérature provençale est très imparfaitement connue : la plupart des provençalisans seraient bien embarrassés de détailler tous les ouvrages sur la philosophie, la science, la médecine, le droit ou la religion, et ces lacunes risquent toujours de fausser nos vues. Il ne faut pas oublier que dès le XII^e siècle le provençal fut assez évolué pour exprimer tous les

1. *pynnyng fact' sub grunsole* (p. 202) (des poutres achetées) *ad philettas et ad gistias* (p. 204), *suppodia et wegges ad suppodendum cameram* (p. 202), *summeres sive dormannes* (p. 204), *ad supponendum someras subtus gistas arearum* (p. 205), *pro stodyng, frethyng et dawbyng j poynyn* (p. 205), etc.

2. ' Le vocabulaire naval nissart d'après un inventaire de 1441 ', in *Mélanges... Rostaing* (Paris, 1974), p. 165-178.

termes de droit dans un grand traité juridique *Lo Codi* ¹, basé sur le *Codex* de Justinien ; que dès 1209 une adaptation en vers provençaux de la *Chirurgia* de Roger de Salerne avait fait son apparition dans le Midi, suivie bientôt d'une version en prose beaucoup plus étendue ; que le manuscrit de Bâle qui renferme ce dernier texte contient aussi d'autres traités de médecine en provençal ; que des compilations de remèdes à base de fleurs ou d'herbes sont nombreuses à partir du XIII^e siècle ; qu'il ne manque pas de vies de saints ou de livres de piété qui attendent toujours un éditeur ; que les villes du Midi sont loin d'avoir mis au jour tous les documents administratifs qu'elles possèdent ; que le *Tesaur* de Peire de Corbian et le vaste *Breviari d'Amor* ne comptent que peu de lecteurs. Aussi longtemps que nous continuerons à regarder l'ancien provençal dans l'optique de la seule poésie lyrique, il nous sera difficile de former un jugement valable sur son lexique.

Étant donné qu'il nous reste tant à faire pour arriver à une juste appréciation des ressources lexicales de l'ancien provençal, il est peu surprenant que le travail élémentaire et purement préparatoire que nous venons de faire sur le texte de la *Vida del glorios sant Frances* ait apparemment si peu de contact avec les méthodes modernes de la linguistique contemporaine. Avant de pouvoir étudier les structures lexicologiques ou sémantiques du provençal à la lumière des techniques modernes, il est indispensable que nous disposions d'un corpus à peu près complet de tout ce qui fut écrit en langue d'oc et que nous envisagions cette langue comme une entité indépendante.

Nos vues sur l'importance primordiale de ces conditions sont confirmées par la parution du récent livre de M. Kristol sur les noms des couleurs dans les langues romanes ². Traitant des termes pour ' blanc ', M. Kristol montre que la structure sémantique en latin pour cette couleur — *albus*, le terme général, et *candidus*, qui s'emploie pour le blanc éclatant — a disparu presque partout dans la Romania pour céder la place à un seul terme emprunté au germanique — *blank*. Pour l'ancien provençal, cependant, il signale deux termes qui ont bien l'air d'être des survivances du système latin, *cande* et *albe*. Le premier de ces deux mots est attesté mais la deuxième forme est ' obtenue par conjecture dans l'œuvre d'Uc Faidit ' (p. 53). M. Kristol ne s'aventure pas plus loin dans cette voie, ce qui est dommage,

1. Éd. Felix Derrer, Zürich, 1974 ; voir aussi l'article de Max Pfister dans *Orbis Mediaevalis, Mélanges... R. R. Bezzola*, Bern, 1978, p. 285-296.

2. *Color : les langues romanes devant le phénomène de la couleur*, Berne, 1978.

parce qu'on aimerait bien savoir jusqu'à quel moment le système latin s'est maintenu en provençal. En effet, M. Kristol aurait pu alléguer deux citations données par Raynouard (II, 309), qui éclairent un peu ce problème. La première citation vient du plus ancien texte provençal, le *Boeci* : *Il sun ta bel e ta blanc et ta quandi*, tandis que l'autre est plus tardive et provient de l'*Elucidarium* (XIII^e siècle) : *Candor es blancor intensa am lutz ben clara e perspicuitat pura*. Dans la première de ces citations, *quandi* (*candidus*) s'emploie non seulement à côté de l'emprunt germanique *blanc*, mais par opposition à lui, dans le sens de ' brillant ', ' éclatant '. Ce sens est confirmé par la deuxième citation, où *candor* est définie de façon exemplaire et s'oppose à *blancor*. Bien entendu, avant de pouvoir se prononcer sur cette question, on aurait besoin du concours d'autres témoignages qui pour l'instant nous font défaut. Cependant, l'existence même de ces quelques bribes semble indiquer la possibilité d'une opposition sémantique qui aurait été toujours perceptible dans la période classique entre *blanc*, terme général remplaçant *albus*, et *cande*, ' blanc éclatant '. Si tout le corpus des textes provençaux nous était disponible, nous serions peut-être en mesure de résoudre de semblables problèmes et d'autres également.

Cette question de la survivance possible d'une opposition sémantique dans les termes désignant le ' blanc ' conduit à celle, beaucoup plus fondamentale, de la structure du lexique en général. A la différence du latin classique, l'ancien provençal — de même que l'ancien français — semble ne pas créer de champs sémantiques bien nets, mais seulement des associations plutôt vagues de mots qui souvent se recoupent et se recouvrent. Les linguistes contemporains ont déjà commencé à s'intéresser aux idiomes de la France médiévale, mais avant que des études structurales puissent aboutir à des résultats vraiment concluants, il y a tout un travail philologique à faire (ou plutôt à refaire). Ce n'est qu'à la suite d'une campagne suivie pour éditer des textes non littéraires et la rédaction d'un nouveau dictionnaire provençal qui reflète le dépouillement minutieux de ces textes qu'une étude sérieuse du lexique pourra être menée à bien.

Manchester.

W. ROTHWELL.